



# Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale  
10 novembre 2015  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 24<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 29 octobre 2015, à 15 heures

*Président* : M. Carrillo Gómez (Vice-Président) . . . . . (Paraguay)

## Sommaire

Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (*suite*)

---


Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18863X (F)



Merci de recycler 



*En l'absence de M. Logar (Slovénie), M. Carrillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Point 23 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite)**

**a) Suivi de la quatrième Conférence des Nations**

**Unies sur les pays les moins avancés (suite)**

(A/70/83-E/2015/75, A/70/292, A/70/408 et

A/C.2/70/2)

**b) Suivi de la deuxième Conférence des Nations**

**Unies sur les pays en développement sans**

**littoral (suite) (A/70/305)**

1. **M. Penjor** (Bhoutan) dit que, après quatre ans de mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, il est peu probable que l'objectif consistant à réduire de moitié le nombre de pays de cette catégorie soit atteint, seulement un quart d'entre eux étant sur le point d'en sortir d'ici à 2020; même pour ces pays, il n'est pas certain que la transition puisse s'opérer sans heurt et de manière durable, compte tenu de leurs vulnérabilités sous-jacentes et du peu de temps qu'il reste. Il convient donc d'examiner les carences en matière de suivi et de mise en œuvre et de prendre en compte les problèmes particuliers que rencontrent les pays les moins avancés.

2. La bonne gouvernance, l'appropriation nationale et les ressources nationales sont indispensables pour réaliser la transformation prévue par le Programme d'action d'Istanbul et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Parallèlement aux efforts des pays les moins avancés, la communauté internationale doit apporter son soutien et sa coopération au niveau national de manière globale, prévisible et efficace, et ne pas se contenter de vastes engagements généraux. À l'heure actuelle, environ 40 milliards de dollars d'aide publique au développement (APD) sont consacrés chaque année aux pays les moins avancés; un mécanisme de sécurisation de ces engagements sur une période de 5, voire 10 ans, au niveau national permettrait une forte prévisibilité, ce qui donnerait la possibilité à chaque pays d'élaborer des stratégies, plans et projets nationaux de développement complets à moyen et long terme.

3. La sortie de la catégorie des pays les moins avancés doit s'inscrire dans le cadre bien plus ambitieux du Programme 2030, qui soutiendra encore davantage les pays les moins avancés, y compris les pays en transition; elle doit être considérée comme un moyen de parvenir au changement structurel, à l'élimination de la pauvreté et à la diversification économique, et non comme une fin en soi. Une prévisibilité comparable est nécessaire en ce qui concerne les mesures internationales d'appui fondées sur les situations nationales et non sur un modèle unique, afin de permettre la transition vers la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, ainsi que la durabilité par la suite.

4. La réunion de haut niveau sur l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul sera l'occasion de donner une nouvelle impulsion à sa mise en œuvre et de veiller à sa cohérence avec le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et le résultat de la vingt et unième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les engagements qui ont été pris doivent se traduire par des mesures internationales de soutien concrètes en faveur des pays les moins avancés.

5. Bien qu'il soit trop tôt pour mesurer l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, il serait prudent d'envisager la logique de la mise en œuvre au plan national, ce qui permettrait d'intégrer le Programme aux stratégies, projets et politiques des pays en développement sans littoral. Les partenaires de développement, les pays de transit et les autres parties prenantes, telles que les Nations Unies et les institutions financières internationales, pourraient ainsi mieux comprendre les besoins spécifiques de chaque pays en développement sans littoral. Qu'il s'agisse d'APD, de mode de financement novateur, d'investissement direct étranger (IDE), de mesures d'appui au transit ou d'infrastructure, il existe un impératif de clarté quant aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral.

6. **M. Zinsou** (Bénin) dit que, en dépit des efforts conséquents déployés au cours de ces dernières années par les pays les moins avancés et de l'appui dont ils bénéficient de la part de leurs partenaires de développement, les progrès enregistrés par leurs économies restent en deçà des résultats escomptés, en

raison notamment des fluctuations des cours des matières premières exportées dont elles sont tributaires, de l'impact des crises économiques mondiales successives de ces dernières années et de la forte baisse de l'APD. Les perspectives ne sont guère reluisantes dans un contexte où les pays ont besoin de mobiliser plus de ressources pour atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul et mettre en œuvre efficacement le Programme 2030.

7. Le rapport du Secrétaire général (A/70/83) indique que 46 % de la population des pays les moins avancés vit toujours dans un état d'extrême pauvreté; la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action d'Istanbul ne sera possible d'ici à 2020 que si ces pays, de même que leurs partenaires de développement, redoublent d'efforts et prennent des mesures concrètes dans les huit domaines prioritaires définis dans le Programme. Le Bénin, qui vient de présider le Bureau mondial de coordination des pays les moins avancés, salue les nombreuses mesures volontaristes et initiatives créatrices prises par les gouvernements, en dépit de la nécessité de diversifier les ressources afin de faire face aux conséquences des crises économiques et autres perturbations mondiales. Malgré les faibles performances des pays les moins avancés liées à la conjoncture économique, ils se doivent de maintenir résolument le cap sur l'atteinte des objectifs convenus et de continuer à bénéficier d'un accroissement du soutien des partenaires de développement. Une croissance économique réelle et durable des pays les moins avancés passe par le développement de leurs capacités de production.

8. La délégation béninoise invite le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à poursuivre son soutien à l'opérationnalisation de la Banque de technologies, prévue au cours de l'actuelle session de l'Assemblée générale. Elle appelle les partenaires de développement à contribuer de manière significative au financement de la Banque de technologies en consacrant au moins 0,1 % de leur APD à ce mécanisme.

9. **M<sup>me</sup> Premchit** (Thaïlande) dit que, du fait de leurs désavantages géographiques et de leur exposition aux chocs extérieurs, aux catastrophes naturelles et au dérèglement climatique, les pays en situation particulière sont très vulnérables aux défis mondiaux. Dans le même temps, ils sont très prometteurs car ce sont des économies en plein essor dotées de ressources

abondantes. La Thaïlande salue donc l'effort consenti par la communauté internationale pour réaliser le travail inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ainsi que les initiatives prises par le système des Nations Unies afin de veiller au développement durable des pays en situation particulière, notamment au titre du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

10. La Thaïlande ayant rejoint il y a 30 ans le groupe des pays à revenu intermédiaire, la délégation thaïlandaise souhaite partager son expérience avec d'autres pays en situation particulière afin de créer des partenariats pour le développement et de permettre une croissance inclusive et soutenue. Il est essentiel de promouvoir la connectivité régionale, tant sur le plan matériel que logiciel, afin de libérer le potentiel économique des territoires les plus reculés et isolés, en réduisant les écarts de développement régionaux et en renforçant leur compétitivité internationale.

11. La Thaïlande coopère avec les partenaires de développement, notamment avec d'autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), pour fournir une assistance financière et technique aux pays voisins en matière de connectivité. Elle plaide aussi en faveur du renforcement de la connectivité au-delà de l'ASEAN et du développement du transport multimodal, notamment en étendant les couloirs économiques du bassin du Mékong à l'Asie du Sud et en promouvant le réseau routier asiatique et le réseau ferroviaire panasiatique en collaboration avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Étant l'un des principaux pays de transit de la région, la Thaïlande s'engage à rationaliser et harmoniser ses règles afin de faciliter le transport transfrontalier.

12. Le renforcement des capacités productives est essentiel et joue énormément sur le développement et la diversification économiques des pays les moins avancés, notamment en ce qui concerne la production de biens et services à forte valeur ajoutée. Compte tenu des similitudes entre la Thaïlande et d'autres pays en situation particulière d'Asie et d'Afrique, le Gouvernement thaïlandais fournit assistance technique et renforcement des capacités dans des domaines d'intérêt mutuel tels que l'agriculture durable et le développement rural, la santé publique, ainsi que

l'éducation et la formation professionnelle dans les secteurs manufacturiers.

13. L'accès à la technologie et la promotion de la science et de l'innovation contribuant à transformer la vie des populations et leur capacité productive dans les pays en développement, la Thaïlande espère que les recommandations du Groupe de haut niveau sur la banque de technologies donneront une forte impulsion à l'accélération de la transformation structurelle et du développement durable.

14. Compte tenu du fait que les pays en situation particulière sont les plus exposés aux catastrophes naturelles et au dérèglement climatique, il convient de soutenir le renforcement de la résilience afin de leur permettre de satisfaire leurs besoins en matière d'adaptation et d'atténuation. L'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la mise en œuvre du Programme 2030 devrait être réalisée par le biais du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). La délégation thaïlandaise espère également que la Conférence de Paris sur les changements climatiques produira des résultats ambitieux et juridiquement contraignants.

15. L'expérience montre que la coopération est la meilleure façon de surmonter les obstacles. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire doivent être complémentaires de la traditionnelle coopération Nord-Sud. En réalisant les objectifs préconisés, la communauté internationale doit tenir compte de la fragilité de certains pays, notamment ceux en situation particulière, afin de ne laisser personne à la traîne sur la voie du développement durable.

16. **M<sup>me</sup> Adhikari** (Népal) dit que les initiatives prises par les Nations Unies pour tenir compte des problèmes rencontrés par les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral ont joué un rôle déterminant dans la mobilisation du soutien international en faveur du développement durable dans ces pays. Les pays en situation particulière étant vulnérables sous de nombreux aspects, ce qui nuit à leurs efforts de développement, ils ont besoin de partenariats redynamisés et d'une coopération renforcée s'accompagnant de moyens de mise en œuvre adéquats, soutenus et prévisibles.

17. Le Gouvernement népalais préconise la mise en œuvre effective du Programme 2030 sans plus attendre. Son appropriation et son intégration aux stratégies

nationales et régionales de développement revêtent une importance capitale.

18. La mise en œuvre ponctuelle, complète et effective du Programme d'action d'Istanbul et du Programme d'action de Vienne dans le cadre du Programme 2030 demeure indispensable pour renforcer la capacité productive des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, faire tomber les obstacles structurels et éliminer la pauvreté. Conformément à la déclaration ministérielle adoptée lors de la Réunion ministérielle des pays les moins avancés de la région Asie-Pacifique (tenue en décembre 2014 à Katmandou), le reclassement durable de ces pays nécessitera des infrastructures de commerce et de transit robustes, fiables et durables, ne s'opposant en rien à l'augmentation des capacités en matière de commerce et d'investissement.

19. Le Népal est exposé à de nombreuses catastrophes et subit le dérèglement climatique de manière disproportionnée. La délégation népalaise souligne la nécessité de créer un fonds pour le climat pour les pays les moins avancés et appelle à la mise en œuvre effective du Cadre de Sendai et du Programme d'action d'Addis-Abeba.

20. Pour la croissance économique, le développement et la prospérité des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, il est extrêmement important d'intégrer les technologies de l'information et des communications (TIC) aux efforts de développement, et ce, de manière adéquate et en temps utile. Les préparatifs du Sommet mondial sur la société de l'information doivent tenir compte des problèmes des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral afin que chacun puisse bénéficier du potentiel énorme des TIC, faisant de ces technologies un moyen de réduire la pauvreté. La délégation népalaise appelle également à l'opérationnalisation rapide de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

21. Le Népal a intégré le Programme d'action d'Istanbul et le Programme d'action de Vienne à ses projets et initiatives de développement au plan national et s'engage à en faire de même en ce qui concerne le Programme 2030. Le pays était sur la bonne voie pour la réalisation de la plupart des OMD et espérait sortir de la catégorie des pays les moins avancés à l'horizon 2022, mais les séismes dévastateurs qui l'ont frappé au début de l'année 2015 ont anéanti de nombreux

accomplissements durement acquis en matière de développement. Depuis, le Gouvernement s'efforce de reconstruire en mieux, de renforcer les capacités et de développer les infrastructures, d'améliorer la connectivité et de mobiliser les ressources nationales. L'absence de littoral étant un obstacle majeur pour le développement et la prospérité, la délégation népalaise appelle à adopter des approches bilatérales, infrarégionales et régionales de coopération en matière de transport et de transit proposant des choix plus efficaces et plus compétitifs aux pays en développement sans littoral. Ces pays méritent en effet une compréhension toute particulière de la part des pays de transit, un soutien accru de la part des partenaires de développement et des institutions multilatérales pour le développement, ainsi que la participation du secteur privé et d'autres parties prenantes, afin de pouvoir bénéficier des opportunités à tous les niveaux.

22. **M<sup>me</sup> Soemarno** (Indonésie) dit que la délégation indonésienne est préoccupée par le fait que, malgré d'importants progrès, il est probable que bon nombre de pays parmi les moins avancés ne réalisent pas les OMD à temps ou les objectifs du Programme d'action d'Istanbul d'ici à 2020. La moitié de la population de ces pays vit toujours dans un état d'extrême pauvreté. Leur transformation structurelle est insuffisante; il convient d'augmenter l'investissement, faible mais en amélioration, et de le rendre pérenne. En dépit d'améliorations de leurs climats d'investissement, bon nombre de pays parmi les moins avancés restent encore largement à l'écart de l'IDE, qui contribuerait pourtant à la diversification de leurs économies.

23. La délégation indonésienne invite la communauté internationale à renforcer son soutien aux pays les moins avancés en vue de la réalisation des objectifs du Programme d'action d'Istanbul. Pour que ces pays parviennent à réaliser les objectifs de développement durable, qui sont plus complets, il faut que leur transformation structurelle devienne une priorité. Les pays développés doivent donc respecter leurs engagements en matière d'APD, qui consistent à consacrer entre 0,15 % et 0,2 % de leur revenu national brut (RNB) aux pays les moins avancés. L'augmentation des investissements publics et privés dans les pays les moins avancés les aiderait également à créer de l'emploi et à réduire la pauvreté. Ces pays doivent toutefois disposer d'une marge de manœuvre décisionnelle suffisante permettant à leurs

gouvernements de doser au mieux les politiques afin de traiter efficacement les problèmes de l'emploi et de la pauvreté.

24. Dans le cadre de la pleine mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme 2030, il convient de prendre en compte les besoins particuliers des pays en développement sans littoral en matière de développement des infrastructures, de développement et facilitation du commerce, d'intégration régionale, de renforcement des capacités productives et de transformation structurelle. La délégation indonésienne se félicite de la création d'un forum mondial sur les infrastructures dirigé par les banques multilatérales de développement, ce qui incitera un plus grand nombre d'acteurs, notamment dans les pays en développement, à identifier et combler les écarts en matière d'infrastructures et de capacités.

25. Une approche multidimensionnelle est nécessaire pour s'attaquer aux problèmes spécifiques que pose l'absence de littoral pour le développement et mettre en œuvre pleinement le Programme d'action de Vienne. Cette approche doit prévoir la mise en œuvre de politiques et mesures de restructuration et spécialisation économiques tenant compte des problèmes que rencontrent les pays en développement sans littoral en matière de transport; le renforcement des capacités productives est un élément clef de ce processus. Il est très important de renouveler et renforcer les partenariats associant les pays en développement sans littoral, les pays de transit, les partenaires de développement, le système des Nations Unies, d'autres organisations internationales et le secteur privé. La coopération Sud-Sud, la coopération triangulaire, l'APD et le soutien accru du secteur public sont nécessaires pour augmenter les ressources permettant d'investir dans le développement et l'entretien des infrastructures, la facilitation du commerce, la transformation structurelle et le renforcement des capacités et de lutter contre les faiblesses internes et externes.

26. **M. Gutulo** (Éthiopie) dit que, malgré les problèmes considérables que posent aux pays en développement sans littoral l'éloignement géographique des principaux marchés internationaux et les coûts élevés de transport et de transaction commerciale, des progrès ont été réalisés au cours de la dernière décennie en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty. La communauté

internationale doit s'attaquer aux entraves multidimensionnelles au développement des pays en développement sans littoral et œuvrer à la pleine mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Cela ne peut passer que par de solides moyens de mise en œuvre et des partenariats redynamisés entre les pays sans littoral, les pays de transit, les partenaires de développement et le secteur privé.

27. La délégation éthiopienne souligne l'importance de la réalisation de la transformation structurelle au moyen de la mise en œuvre d'un programme d'industrialisation inclusive et durable. En effet, l'expansion des projets d'infrastructure améliore la compétitivité et la connectivité des pays en développement sans littoral. La simplification et l'harmonisation de la réglementation douanière ainsi que le renforcement constant de l'Aide pour le commerce sont des mesures importantes pour accroître la capacité commerciale des pays en développement sans littoral et promouvoir les exportations par le biais de la diversification et de la création de valeur ajoutée. Pour l'intégration de ces pays à la chaîne de valeur mondiale, il est capital de garantir le droit d'accès et la liberté de transit.

28. En tant que pays sans littoral, l'Éthiopie poursuit ses investissements dans des programmes de logistique commerciale afin d'accélérer la facilitation du commerce et de renforcer sa compétitivité et sa connectivité. La circulation rapide des biens et services est indispensable pour accélérer le processus de transformation structurelle. Avec le soutien des Nations Unies et du secteur privé, le Gouvernement éthiopien met en œuvre une stratégie nationale de logistique destinée à promouvoir les exportations et à améliorer le système d'exploitation logistique multimodal.

29. Il convient de mettre pleinement en œuvre le Programme d'action de Vienne afin d'instaurer un système sûr, fiable et efficace de transport en transit; le Programme devra être repris en intégralité par les partenaires de développement et l'ensemble du système des Nations Unies. La communauté internationale devrait augmenter l'APD destinée aux pays en développement sans littoral, promouvoir le flux d'IDE et réduire le coût des transferts de fonds. Il convient de renforcer le partenariat entre les pays sans littoral et les pays de transit en ce qui concerne l'interconnexion des infrastructures, les droits de douane et la logistique. Il est important de redynamiser les partenariats mondiaux sous toutes leurs formes (coopération Nord-Sud, Sud-

Sud et triangulaire) pour faire des pays en développement sans littoral des pays reliés aux autres par voie terrestre.

30. Les pays les moins avancés pourraient satisfaire de nombreux besoins en matière de développement s'ils maintenaient une croissance économique inclusive et s'ils réalisaient leur transformation structurelle et leur diversification économique. Un soutien international concret et conséquent est indispensable pour mettre en œuvre le Programme d'action d'Istanbul et œuvrer en faveur de l'élimination de la pauvreté, de l'amélioration de la productivité et du reclassement des pays les moins avancés.

31. **M. Dzonzi** (Malawi) dit que les récentes crises financières et énergétiques mondiales ont exacerbé la fragilité des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral. La plupart des pays parmi les moins avancés souffrent de misère noire, d'inégalités croissantes, de stagnation de la proportion de la production manufacturière dans leur produit intérieur brut, de l'insuffisance de la création d'emplois décents et de la lenteur persistante de l'expansion économique compte tenu de leur niveau de développement et de leur potentiel de croissance. Bien que les flux d'IDE aient progressé de 14 %, cela ne représente qu'une part marginale de l'IDE mondial (2 % seulement), et les flux d'APD pour 2014 demeurent inférieurs à leur niveau de 2008. De ce fait, les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral pourraient bien être incapables d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment les objectifs de développement durable. Afin d'atténuer les conséquences néfastes des crises et de consolider le développement économique, la communauté internationale doit tenir compte des priorités des pays vulnérables, injecter de l'IDE et participer au renforcement des capacités et au soutien technique, notamment en matière de recherche-développement.

32. Toutes les parties prenantes doivent s'engager en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul et intégrer pleinement les domaines prioritaires aux objectifs de développement durable afin de permettre à la moitié des pays les moins avancés de sortir de cette catégorie d'ici à 2020. Bien que les pays les moins avancés, y compris le Malawi, aient beaucoup progressé en ce qui concerne les OMD, notamment sur le plan du développement humain et social, il reste encore beaucoup à faire pour la mise en

œuvre du Programme 2030. Les partenaires de développement devraient accorder la priorité aux pays les moins avancés afin de les aider à réaliser les objectifs de développement durable.

33. Il convient de fournir une assistance renforcée aux pays les moins avancés et aux autres pays en situation particulière. L'APD continue de jouer un rôle essentiel dans les efforts de développement des pays les moins avancés. Conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba, l'APD destinée aux pays les moins avancés devrait représenter au moins 0,2 % du RNB; l'accroissement de l'APD contribuerait à stimuler la croissance et le développement dans des pays tels que le Malawi. Les pays les moins avancés étant exposés à de nombreux problèmes mondiaux, il faut espérer que le Programme d'action d'Istanbul sera intégralement mis en œuvre et que cela leur permettra de bénéficier de l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent et du renforcement des capacités d'offre. Les partenaires de développement doivent consolider et renforcer les acquis, et respecter l'ensemble de leurs engagements en ce qui concerne les pays en situation particulière.

34. La délégation du Malawi réaffirme l'importance de la création d'un nouveau forum pour combler les écarts en matière d'infrastructure, en aidant les pays en développement sans littoral à développer leur infrastructure et à parvenir ainsi à la croissance économique. Elle espère que les partenaires de développement soutiendront cette initiative et souligne l'importance de la création d'un centre international d'investissement pour les pays les moins avancés, projet esquissé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Elle espère que la Conférence de Paris sur les changements climatiques donnera naissance à un programme ambitieux tenant compte des besoins spécifiques aux pays en situation particulière. Cette Commission doit continuer de mettre en avant les problèmes des pays développés et en développement, tout particulièrement des pays les moins avancés.

*La séance est levée à 16 heures.*